

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@parl.admin.ch

À l'attention :

- des partis politiques,
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 5 novembre 2019

16.438 n lv. pa. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs – Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 8 novembre 2019, la Commission des institutions politiques du Conseil national a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **28 février 2020**.

Le présent avant-projet propose de fixer dans les lois concernant six grandes entreprises de la Confédération un plafond pour la rémunération que celles-ci peuvent verser aux cadres supérieurs, aux membres du personnel rémunérés de manière comparable ou aux membres du conseil d'administration. Concrètement, cette mesure touche les cadres des entreprises suivantes : CFF SA, RUAG Holding SA, Skyguide SA, SUVA, SRG SSR, Swisscom SA et La Poste Suisse SA.

De plus, la loi fédérale sur le personnel de la Confédération comprend maintenant une interdiction de versement d'une indemnité de départ aux cadres du plus haut niveau hiérarchique et aux autres membres du personnel rémunérés de manière comparable ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Ces documents peuvent aussi être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Vous voudrez bien nous faire parvenir votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF), dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

spk.cip@parl.admin.ch

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Kurt Fluri
Président de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)